



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau  
Quebec  
K1A0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply  
Arrangement - Révision à une demande  
pour un arrangement en matière  
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless  
otherwise indicated, all other terms and conditions of  
the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf  
indication contraire, les modalités de l'invitation  
demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Marine Emergency Response Division/Division des  
Interventions en cas d'urgence maritime  
Centennial Towers 7th Floor - 7W11  
200 Kent Street  
Ottawa  
Ontario  
K1A0S5

<b>Title - Sujet</b> Services à la navigation maritime	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F2586-170002/A	<b>Date</b> 2017-11-10
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F2586-170002	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>File No. - N° de dossier</b> 003erd.F2586-170002	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$ERD-003-26500	
<b>Date of Original Request for Supply Arrangement</b> 2017-10-30 <b>Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale</b>	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-11-22</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Pilon, Chantal	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 003erd
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 420-2914 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> See herein - Voir ici-joint	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

## **Amendement 2 :**

Cet amendement a pour but de répondre aux questions de fournisseurs potentiels et apporter des changements à l'annexe A et B de la DAMA. Pour les questions et réponses, voir l'attachement 1 ci-joint.

---

### **Changement #1 :**

À l'annexe A, Article 4.1 – Qualification et définition de la liste de titulaire de l'AMA :

Enlever : Navire certifié pour faire du remorquage par Transports Canada ou Société de classification avec un certificat valide de traction minimum 20 tonnes (bullard pull certificate) émis depuis les 5 dernières années par un expert maritime indépendant.

Remplacer par : Navire certifié pour faire du remorquage par Transports Canada ou Société de classification avec un certificat valide de traction minimum **15 tonnes** (bullard pull certificate) émis depuis les 5 dernières années par un expert maritime

### **Changement #2 :**

À l'annexe B pour le Critère O.1 Expérience du fournisseur :

Enlever : Le fournisseur doit démontrer qu'il a exécuté dans la zone de service au moins deux projets (ou contrats) similaires dans les cinq (5) dernières années, à la satisfaction du donneur d'ouvrage.

Remplacer par : Le fournisseur doit démontrer qu'il a exécuté au moins deux projets (ou contrats) similaires dans les cinq (5) dernières années dans un ou plus des secteurs d'intervention visés, à la satisfaction du donneur d'ouvrage.

### **Changement #3 :**

À l'annexe B pour le Critère O.4 Qualification du capitaine :

Enlever :

- a) Pour la navigation dans les glaces : le capitaine doit avoir 3 mois (consécutifs ou non), et plus d'expérience dans la fonction de capitaine ou second lors de navigation dans les glaces dans les 3 dernières années.
- b) Pour le remorquage : le capitaine doit avoir 12 mois (consécutifs ou non), et plus d'expérience à titre de capitaine de remorqueur dans les 3 dernières années.
- c) Pour la tâche de combat d'incendie : le capitaine doit posséder 12 mois (consécutifs ou non), d'expérience en tant que capitaine sur un navire avec un système FiFi dans les 10 dernières années.
- d) Pour la tâche de stabilisation ou intervention d'un navire en difficulté : le capitaine doit avoir répondu à un cas de situation d'urgence dans les 10 dernières années ou doit détenir au minimum un Certificat de Capitaine, navire de jauge brute de 500, navigation intérieure avec visa STCW. Fournir une description des événements.

Le fournisseur doit compléter et fournir le Tableau 4.

- Remplacer par :
- a) Pour le **déglacement** et la navigation dans les glaces, **le déglacement de bouées, le dégagement des glaces et l'assistance aux navires, la stabilisation d'un navire en difficulté dans les glaces, pour le remorquage dans les glaces et l'assistance en cas d'incendie à bord d'un navire en eau recouverte de glaces** : le capitaine doit avoir 3 mois (consécutifs ou non), et plus d'expérience dans la fonction de capitaine ou second lors de navigation dans les glaces dans les 3 dernières années.
  - b) Pour le remorquage **dans les glaces ou en eau libre : en plus des exigences de navigation dans les glaces du point a)**, le capitaine doit avoir 12 mois (consécutifs ou non), et plus d'expérience à titre de capitaine de remorqueur dans les 3 dernières années.
  - c) Pour la tâche de combat d'incendie **dans les glaces ou en eau libre : en plus des exigences de navigation dans les glaces du point a)**, le capitaine doit posséder 12 mois (consécutifs ou non), ou plus d'expérience en tant que capitaine sur un navire avec un système FiFi dans les 10 dernières années.
  - d) Pour la tâche de stabilisation ou intervention d'un navire en difficulté **dans les glaces ou en eau libre : en plus des exigences de navigation dans les glaces du point a)**, le capitaine doit avoir répondu à un cas de situation d'urgence dans les 10 dernières années **en tant que capitaine**, ou doit détenir au minimum un Certificat de Capitaine, navire de jauge brute de 500, navigation intérieure avec visa STCW. Fournir une description des évènements.

Le fournisseur doit compléter et fournir le Tableau 4. **Un tableau par capitaine.**

---

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.

Questions de fournisseurs potentiels et Réponse du Canada

**Question 1G** - À l'Annexe B, critère O.1, il est écrit que le fournisseur doit démontrer et remplir le Tableau 1 pour deux projets exécutés dans la zone de service. Qu'est-ce qui est entendu par zone de service? Est-ce la zone Centre/Arctique/Grands Lacs? Est-ce que des projets réalisés au Québec peuvent nous qualifier pour les zones en Ontario?

*Réponse du Canada : Non. Chacun des projets fournis doit avoir été exécuté **dans une ou plusieurs** des régions identifiées de chaque DAMA.*

**Question 2G** - À l'Annexe B, critère O.4, il est demandé de remplir le Tableau 4 pour nos capitaines de navires. Est-ce qu'il faut remplir un tableau pour tous nos capitaines (plus de 50)?

*Réponse du Canada : Oui. Tous les capitaines qui pourraient intervenir et compléter des services pour la GCC doivent être pré-qualifiés.*

**Question 3G** - Au Tableau 3, Capacité d'intervention, il y a une case « Région d'opération » à remplir pour chacun des navires. Quelle information désirez-vous qu'on inscrive dans cette case? Est-ce que l'information donnée va ensuite limiter le navire à opérer seulement dans la région inscrite lors d'éventuelles soumissions?

*Réponse du Canada : Le port d'attache. Lors d'une invitation à soumissionner, le fournisseur pourra proposer le navire qualifié de son choix, indépendamment du lieu identifié comme port d'attache.*

**Question 4G** - À l'Annexe A, 4.1 Qualification et définition, il est spécifié que nos navires peuvent être classés en eau libres seulement ou en eau libre et en eaux recouvertes de glace. À quel endroit doit-on inscrire cette information dans le Tableau 3?

*Réponse du Canada : Veuillez indiquer cette information dans le champ « Informations complémentaires » de ce tableau.*

**Question 5G** - Est-ce qu'il est obligatoire de qualifier tous nos navires immédiatement ou est-ce qu'il sera possible de qualifier des navires supplémentaires dans le futur après la fermeture de cette invitation ou lors de demandes de soumissions à venir?

*Réponse du Canada : Afin d'éviter d'être exclus d'une invitation à soumissionner, il est préférable que tous les navires soient qualifiés au préalable. Par contre, les fournisseurs pourront ajouter des navires ou modifier sa flotte par la suite.*

**Question 6G** - Est-ce qu'il est possible de soumettre un navire dont les certificats sont échus mais qui sont en cours de renouvellement?

*Réponse du Canada : Oui mais les certificats devront être reçus avant qu'une invitation à soumissionner pour un service nécessitant ce navire peut être envoyée au fournisseur.*

**Question 7G** - Est-ce possible d'avoir sept (7) jours supplémentaires pour soumettre les arrangements et les attestations, soit une date de fermeture au 22 novembre 2017 à 02 :00 PM considérant la grande quantité d'information demandée?

*Réponse du Canada : Oui. La date de fermeture de la DAMA a été prolongée jusqu'au 22 novembre 2017, 14h (heure standard de l'Est). Voir amendement 1.*

**Question 8G** – Je demande que le profile demandé pour l'expérience soit révisé et réduit de 20,000 tonnes à quelque chose de plus raisonnable soit de 5,000 à 8,000 tonnes. Dans l'histoire de la GCC, nous n'avons jamais remorqué un navire de 20,000 tonnes même si cela pourrait arriver.

*Réponse du Canada : L'exigence reste la même.*

**Question 9G** – Nous recommandons pour les opérations de brise-glaces qu'une classe minimum de glace.

*Réponse du Canada : Nous ne demandons pas de classe de glace pour les remorqueurs.*

---